



Syndicat des Jeunes
Biologistes Médicaux



FNSIP·BM

ACCREDITATION : LE CRI D'ALERTE DES BIOLOGISTES MEDICAUX !

État des lieux sur l'accréditation des laboratoires de biologie médicale en France : les internes et biologistes médicaux proposent des solutions.

La biologie médicale française est le théâtre d'une restructuration sans précédent dans l'histoire médicale : diminution du nombre de laboratoires de 4000 à 600 en l'espace de 5 ans en parallèle de la mise en place d'une accréditation obligatoire à 100% selon la norme ISO 15 189 via l'Ordonnance de 2010 et dont l'un des objectifs résidait dans la médicalisation la profession.

Le SJB, Syndicat national des Jeunes Biologistes Médicaux représentant l'ensemble de la profession, et la FNSIP-BM, Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale, ont réalisé un état des lieux de l'accréditation à travers une **enquête nationale auprès de 713 internes en biologie médicale, biologistes hospitaliers et libéraux** afin d'évaluer l'impact de cette démarche d'accréditation sur l'organisation de la spécialité ces dernières années et de proposer des pistes d'amélioration.

Cette étude met en évidence un ressenti négatif de la part des internes et biologistes médicaux sur la démarche d'accréditation en l'état actuel, qu'ils considèrent trop lourde, trop coûteuse et néfaste à l'attrait de la spécialité auprès des étudiants.

L'étude montre qu'il n'y a pas eu de médicalisation à travers la mise en place de l'accréditation mais bien une financiarisation, réprouvée par une grande majorité de confrères cliniciens, de toutes spécialités, libéraux et hospitaliers.

Par ailleurs les sondés ont une fort ressenti d'iniquité face à l'inhomogénéité des audits et des auditeurs et considèrent que le travail lié à l'accréditation a éloigné le biologiste du clinicien.

Enfin, les sondés considèrent que cette démarche a rallongé nos délais de rendu, conséquence de la prolifération de sites sans automate analyseurs avec, à la clé, une perte de chance pour le patient.

Des solutions pratiques sont plébiscitées et pourraient être mises en place rapidement, à l'instar de nombreux autres pays européens :

- Espacement des audits physiques tous les 3 à 4 ans avec audits intermédiaires dématérialisés
- Diminution du pourcentage d'exams de biologie à accréditer, inférieur à 100% afin de ne pas freiner l'accès à l'innovation et de ne pas diminuer la proximité des soins
- Assouplissement de l'accréditation lors de la création *ex nihilo* d'un laboratoire
- Rationalisation des coûts du Comité Français d'Accréditation (COFRAC)
- Encadrement des tarifs par l'Etat et cotisations proportionnelles à la taille du laboratoire
- Clarification des rôles avec règlement des frais d'hébergement, restauration et transport des auditeurs via une enveloppe globale et non par le laboratoire audité
- Harmonisation des audits avec rétrocontrôle par les représentants de biologie

- Pause dans l'instauration de nouvelles obligations et modifications documentaires
- Souplesse dans l'évaluation des laboratoires en privilégiant les axes d'amélioration aux écarts

De plus, dans le contexte actuel où **trois-quarts des internes et biologistes médicaux seraient prêts à réaliser une grève de l'accréditation**, le SJBM et la FNSIP-BM demandent la réalisation d'un audit du COFRAC par la Cour des Comptes, en conformité avec le souhait initial des parlementaires.

La profession dans son ensemble s'est investie massivement dans la démarche d'accréditation au prix de nombreux sacrifices tout en respectant les délais imposés. Elle souhaite, avec le recul, assouplir la démarche d'accréditation en lien avec le ministère de la Santé et le COFRAC et mieux l'adapter au domaine médical pour améliorer la qualité réelle des soins et garantir ainsi une biologie médicale indépendante, innovante et de proximité : **le ratio coût et temps passé rapportés aux bénéfices apportés aux patients doit être nettement amélioré.**

Le SJBM et la FNSIP-BM souhaitent éviter tout blocage ou scénario catastrophe pour tous les acteurs : professionnels de santé, institutionnels et patients. Il est crucial d'engager des discussions sans délai avec l'ensemble des protagonistes afin de mettre en place des solutions pratiques et nous saluons d'avance l'ouverture des différentes institutions sur ce dossier.

Contacts :

Jean-Victor REYNAUD – Co-Président de la FNSIP-BM – jvreynaud@gmail.com – 06.30.88.92.44

Dr Lionel BARRAND – Président du SJBM – president@sjbm.fr – 06 67 20 81 88